

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1293**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat 2022-2024 avec le Conservatoire botanique national du massif central (CBNMC) - Attribution de subventions pour l'année 2022 aux structures oeuvrant à une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1293**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat 2022-2024 avec le Conservatoire botanique national du massif central (CBNMC) - Attribution de subventions pour l'année 2022 aux structures oeuvrant à une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Les opérations trame verte et bleue et corridors écologiques à restaurer et végétalisation des espaces résidentiels collectifs et Sylv'ACCTES font partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de protection et de gestion de la nature issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021.

Cette politique comprend un ensemble d'outils mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec des communes et des structures oeuvrant pour la connaissance et la préservation de la nature, et nécessite des crédits de fonctionnement et des crédits d'investissement.

Dans le cadre de ce rapport, il est proposé à la Commission permanente d'approuver le renouvellement de la convention-cadre avec le CBNMC et le versement de subventions pour l'année 2022 aux structures suivantes (9 associations et un syndicat mixte) :

- le syndicat mixte du CBNMC,
- l'Association apicole vaudaise (ASSAPI),
- l'association Horizon d'Ailes,
- l'Hirondelle, centre de soins pour la faune sauvage,
- le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA),
- la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes,
- la fédération France nature environnement (FNE), délégation du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- la fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 69),
- l'association Arthropologia,
- l'association Des espèces parmi Lyon (DEPL).

## I - Renouveaulement du partenariat avec le CBNMC

Le CBNMC est un syndicat mixte agréé par l'État pour intervenir dans 10 départements du massif central dont le Rhône et dans la Métropole. Les 11 conservatoires botaniques nationaux agréés sont coordonnés par l'Agence française pour la biodiversité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et participent aux grands projets nationaux en matière de connaissance, de préservation et de conservation de la flore et des habitats naturels.

Conformément au décret du 8 juillet 2004 et au cahier des charges des conservatoires botaniques nationaux, le CBNMC a pour principales missions :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi naturels,
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi naturels,
- l'assistance technique et scientifique à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le CBNMC est, avec le Conservatoire botanique national alpin (CBNA), l'opérateur du pôle d'information sur la flore et les habitats qui assurent, à l'échelle de l'ensemble de la région, la diffusion des connaissances en matière de flore et des végétations et anime l'action partenariale régionale.

La convention-cadre 2019-2021 s'étant achevée, il est proposé de la renouveler pour les années 2022, 2023 et 2024 autour de la connaissance, de la préservation et de la valorisation de la trame verte et bleue. Ce partenariat permet à la Métropole de bénéficier d'un appui technique et scientifique en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels, de pérenniser les échanges réciproques de données floristiques et de conforter le dialogue avec l'ensemble des acteurs privés ou publics agissant sur le territoire de la Métropole sur des problématiques similaires.

## II - Les subventions aux 9 associations et à un syndicat mixte

En 2021, le budget pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 264 872 € en fonctionnement et de 47 350 € en investissement. Le budget de fonctionnement proposé pour 2022 est de 278 193 €. En investissement, un montant total de participations de 95 180 € est proposé en faveur d'Arthropologia et Des espèces parmi Lyon. Le coût des actions d'investissement recouvre, notamment, l'accompagnement 2022 du dispositif métropolitain de végétalisation des résidences collectives par les associations Arthropologia et Des espèces parmi Lyon à hauteur de 87 180 €.

Pour accroître la lisibilité des partenariats au sein de la Métropole, plusieurs conventions (CEN RA, LPO AuRA, FNE, Arthropologia) rassemblent les projets mutualisés entre plusieurs directions de la Métropole et les partenaires. La présente délibération et chaque convention concernée précisent l'engagement financier de chacune des directions de la Métropole.

Les données produites dans le cadre des programmes d'actions financés par la Métropole sont transmises par les structures et alimentent le centre de ressources pour la biodiversité de la Métropole.

### 1° - Le CBNMC

Le CBNMC, syndicat mixte, prévoit, en 2022, de poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique auprès de la Métropole, d'améliorer la connaissance de la flore et des espaces naturels du territoire, de poursuivre l'élaboration des plans d'actions d'espèces/milieus remarquables et de participer à l'animation d'un réseau d'observateurs de la flore locale.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - direction de l'écologie		Métropole	33 180
sauvegarde des plantes messicoles	1 870		
revégétalisation avec des espèces de souche locale	1 790		
suivi de la lutte contre les renouées asiatiques	1 220		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
suivi de la flore du Grand Lyon	6 500		
bilan sur les espèces présumées disparues, communication	2 850		
suivi du genêt hérisson	1 220		
élaboration et mise en œuvre de plans d'actions (ex : Centaurée de Lyon)	8 540		
préconisations pour la gestion conservatoire de 3 espèces prioritaires	3 660		
animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables	4 230		
coordination dispositif	1 300		
<b>Total</b>	<b>33 180</b>	<b>Total</b>	<b>33 180</b>

Pour mémoire, en 2021, la participation de la Métropole était de 36 860 €. Il est proposé, pour 2022, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 180 €.

## 2° - ASSAPI

L'association ASSAPI a été créée en 2012. Elle a développé un rucher sur la Ville de Vaulx-en-Velin et souhaite favoriser le maintien de la biodiversité et de la pollinisation par le soutien à plusieurs colonies d'abeilles domestiques comme sauvages et des actions de sensibilisation des habitants.

L'association souhaite développer en 2022 un réseau de mini-prairies mellifères sur le territoire de Vaulx-en-Velin et des communes alentours pour apporter la nourriture nécessaire aux abeilles et réaliser des actions de sensibilisation auprès des habitants sur l'importance des abeilles et de la biodiversité.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - direction de l'écologie			
création de mini-prairies mellifères	742	Métropole	1 400
actions de sensibilisation des habitants à la préservation des abeilles et de la biodiversité (conférences, flyers, kakemonos)	945	autres financeurs (partenaires privés)	287
<b>Total</b>	<b>1 687</b>	<b>Total</b>	<b>1 687</b>

Il s'agit d'une première demande de financement de l'association au titre de l'appel à projets biodiversité. Il est proposé, pour 2022, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 400 €.

### 3° - Horizon d'Ailes

Horizon d'Ailes est une association créée en 2018 investie dans l'accompagnement de communes, de collectifs citoyens pour reconquérir la nature en ville. L'association a sollicité la Métropole pour contribuer à développer l'engagement d'analyses locales de la biodiversité auprès de 5 communes métropolitaines pour susciter ensuite la réalisation de projets concrets améliorant le cadre de vie, le rayonnement de la commune et le bien-être de ses habitants.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - écologie			
réalisation de 5 analyses locales de la biodiversité et plans d'actions	45 000	Métropole	18 000
		autres financeurs (communes)	6 000
		autofinancement	21 000
<b>Total</b>	<b>45 000</b>	<b>Total</b>	<b>45 000</b>

Il s'agit d'une première demande de financement de la part de l'association. Il est proposé, pour 2022, l'attribution d'une subvention en fonctionnement d'un montant de 18 000 €.

### 4° - L'Hirondelle, centre de soins pour la faune sauvage

En 2018, le Centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais (CSOL) a fusionné avec le Centre de soins de la Drôme et de l'Ardèche devenant l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages. L'Hirondelle est une association loi 1901 dont les missions sont les suivantes :

- soins à la faune sauvage,
- suivi sanitaire des populations d'animaux sauvages,
- sensibilisation du public à la protection de la faune sauvage,
- participation au maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées,
- réalisation de formations à des professionnels en contact avec la faune sauvage.

Ce centre recueille, sur un site principal basé à Saint-Forgeux et un point d'accueil à Dardilly, des oiseaux et mammifères sauvages sur un périmètre couvrant la Métropole, le Rhône, la Loire, la Drôme et l'Ardèche. En 2021, le centre a accueilli et soigné plus de 6 000 animaux dont 37 % proviennent du territoire métropolitain. L'association fonctionne grâce à la mobilisation importante d'un réseau de bénévoles et une équipe salariée de près de 10 équivalents temps plein.

Pour 2022, la structure souhaite poursuivre sa mission principale de soins des animaux sauvages blessés apportés essentiellement par des particuliers et assurer leur relâcher en milieu naturel.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - écologie			
dépenses de fonctionnement (hors impôt et taxe)	631 379	Métropole	7 000
		autres financeurs (collectivités territoriales, fondations, etc.)	310 933
		autres recettes	313 446
<b>Total</b>	<b>631 379</b>	<b>Total</b>	<b>631 379</b>

Il est proposé, pour 2022, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € sur un budget de fonctionnement global de 631 379 € (hors impôt et taxe). Pour mémoire, en 2021, la participation de la Métropole était de 7 000 € en fonctionnement.

#### 5° - Le CEN RA

La programmation 2022 propose d'agir pour la gestion des espaces naturels du champ captant de Crépieux-Charmy, dans le cadre des objectifs fixés par le plan de gestion 2020-2029, de restauration de milieux, et de suivi d'espèces ou groupe d'espèces.

Le CEN propose également d'intervenir sur le champ captant du site de la Garenne situé à Meyzieu dans le cadre de travaux de restauration des milieux, notamment pour conserver des milieux ouverts abritant une flore et faune remarquable et pour assurer le suivi d'espèces ou groupe d'espèces.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - écologie			
site de Crépieux-Charmy			
mise en œuvre du plan de gestion du champ captant	30 288	Métropole	30 288
<i>sous-total</i>	<i>30 288</i>	<i>sous-total</i>	<i>30 288</i>
Métropole - pilotage eau potable			
site de la Garenne			
mise en œuvre du plan de gestion du champ captant	9 765	Métropole	9 765
<i>sous-total</i>	<i>9 765</i>	<i>sous-total</i>	<i>9 765</i>
<b>Total</b>	<b>40 053</b>	<b>Total</b>	<b>40 053</b>

Pour mémoire, en 2021, la participation de la Métropole était de 40 680 €. Il est proposé, pour 2022, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 053 €.

#### 6° - La LPO Auvergne-Rhône-Alpes

La LPO dispose d'une délégation départementale qui intervient fréquemment sur le territoire métropolitain via des actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés (amphibiens, reptiles et chauves-souris notamment), des actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions remarquables pour 2022 figurent un programme d'actions en faveur du Moineau friquet, espèce en voie de disparition sur le territoire métropolitain, et la poursuite d'une enquête participative et des actions de sensibilisation sur les Noctules, une espèce rare de chauve-souris présente potentiellement sur les zones boisées urbaines.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - direction de l'écologie			
suivi de l'avifaune de la Métropole par le suivi temporel des oiseaux communs	4 830	Métropole	30 580

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
actualisation connaissances, inventaires participatifs et propositions d'actions en faveur des populations d'Alyte sur la Commune de Grigny	6 720	autofinancement	1 960
recensement, évaluation et sensibilisation du grand public sur les populations de reptiles de la Métropole	6 790		
actions pour la conservation du Moineau friquet	4 830		
poursuite de l'enquête participative, sensibilisation du grand public en faveur des colonies de Noctules (chauve-souris)	6 220		
actualisation de l'inventaire, veille et sensibilisation du grand public sur les colonies de Corbeaux freux du centre urbain et du fort de Meyzieu	3 150		
<i>sous-total</i>	<i>32 540</i>	<i>sous-total</i>	<i>32 540</i>
Métropole - direction du patrimoine végétal/stratégie et information			
poursuite de la mise en œuvre d'un indicateur d'évaluation de l'état des populations d'amphibiens du parc de Lacroix-Laval et des actions de gestion entreprises sur les mares	3 990	Métropole	11 055
évaluation et propositions d'amélioration des mesures en faveur des amphibiens du parc de Parilly	3 710	autofinancement	840
recensement et actions en faveur de la population de hiboux moyen-duc du parc de Parilly	4 195		
<i>sous-total</i>	<i>11 895</i>	<i>sous-total</i>	<i>11 895</i>
<b>Total</b>	<b>44 435</b>	<b>Total</b>	<b>44 435</b>

Pour mémoire, en 2021, la participation de la Métropole était de 47 507 €. Il est proposé, pour 2022, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 41 635 €.

#### 7° - FNE Rhône

L'association poursuit ses actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels métropolitains. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, l'association développe et anime de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

En 2021, l'association a, notamment, engagé un travail avec Lyon et Saint-Priest pour la prise en compte de la trame noire dans leur politique d'éclairage public et lancer une analyse des effets d'un aménagement paysager urbain sur la flore et la faune sauvages.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - direction de l'écologie			
médiation faune sauvage	9 350	Métropole	32 200
poursuite du suivi blaireau sur la Métropole	1 650	autofinancement	2 475
actions sur les corridors et espaces à enjeux du secteur Parilly-Porte des Alpes	3 300		
inventaire odonates sur le secteur Porte des Alpes	2 200		
journées de sensibilisation des agents métropolitains aux enjeux biodiversité sur le secteur Porte des Alpes	3 300		
action en faveur de la restauration d'un corridor écologique à enjeu chauve-souris sur Saint-Germain-au-Mont-d'Or	3 275		
participation à l'édition d'un cahier nature/culture	5 000		
aménagements paysagers de l'axe Garibaldi (Lyon) : effets sur la faune et la flore sauvages	6 600		
<i>sous-total</i>	<i>34 675</i>		
Métropole - direction du pilotage eaux usées, pluviales et GEMAPI			
actions sur des projets en secteur sensible (zone humide et aquatique, suivis après aménagement)	4 400	Métropole/direction adjointe de l'eau/service pilotage eaux usées et pluviales, GEMAPI	7 700
actions sur la restauration de ripisylves	3 300		
<i>sous-total</i>	<i>7 700</i>	<i>sous-total</i>	<i>7 700</i>
Métropole - direction du patrimoine végétal/stratégie et information			
actions sur les plans de gestion des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval	8 250	Métropole	7 425
		autofinancement	825
<i>sous-total</i>	<i>8 250</i>	<i>sous-total</i>	<i>8 250</i>
<b>Total</b>	<b>50 625</b>	<b>Total</b>	<b>50 625</b>

Pour mémoire, en 2021, la participation de la Métropole était de 63 175 € en fonctionnement et de 18 700 € en investissement. Il est proposé, pour 2022, l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 47 325 €.

## 8° - La FDPMA

La FDPMA exerce une mission principale de coordination, à l'échelle du Département et de la Métropole, le travail mené par les responsables et adhérents de chaque association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques.

Conformément à ses statuts, la FDPMA partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

Le programme d'actions 2021 avait notamment soutenu l'accompagnement d'un projet de restauration du ruisseau du Thou ainsi que l'action récurrente de suivi des captures de poissons prédateurs dans le Rhône et la Saône.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - direction du pilotage eaux usées, pluviales et GEMAPI			
suivi des captures de poissons prédateurs dans le Rhône et la Saône	54 000	Métropole	10 200
suivi piscicole du Rhône et de la Saône	15 700	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AE RMC)	13 880
actualisation des données concernant l'état de conservation de la population d'écrevisses à pieds blancs du ruisseau des Planches	3 000	autres financeurs	18 900
appui technique aux services de la Métropole et des gestionnaires de territoire	6 000	autofinancement	46 720
actions de communication	11 000		
<b>Total</b>	<b>89 700</b>	<b>Total</b>	<b>89 700</b>

Pour mémoire, en 2021, la participation de la Métropole était de 6 850 €. Il est proposé, pour 2022, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 200 €.

## 9° - Arthropologia

Arthropologia est une association loi 1901 basée à La Tour-de-Salvagny au sein de l'écocentre qu'elle contribue à développer, notamment à travers ses jardins (2,5 ha). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

L'association Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature (animations, expositions, publications, etc.). L'association participe ou organise, notamment, des événements à destination du public (sorties, conférences, stands, etc.) et des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs.

### a) - Volets biodiversité et jardins de l'écocentre

En 2021, l'association Arthropologia a notamment participé à l'élaboration d'un programme d'actions métropolitain en faveur des pollinisateurs, réalisé des suivis entomologiques et accompagné les parcs de Parilly et de Lacroix-Laval sur la prise en compte des enjeux biodiversité.

Le plan de financement, prévu en 2022, des volets biodiversité et jardin de l'écocentre est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>volet biodiversité - budget en fonctionnement</b>			
Métropole - direction de l'écologie			
plan pollinisateurs	15 000	Métropole	29 600
plan pollinisateurs - mission pollinis'actions	20 400	autofinancement	5 800
<i>sous-total</i>	<i>35 400</i>	<i>sous-total</i>	<i>35 400</i>
Métropole - patrimoine végétal/stratégie et information			
action sur le schéma directeur du parc de Parilly	1 800	Métropole	7 800
accompagnement d'actions favorables aux pollinisateurs sur le parc de Lacroix-Laval	3 000		
échantillonnages d'orthoptères nocturnes sur le parc de Lacroix-Laval	3 000		
<i>sous-total</i>	<i>7 800</i>	<i>sous-total</i>	<i>7 800</i>
<i>sous-total volet biodiversité</i>	<i>43 200</i>	<i>sous-total volet biodiversité</i>	<i>43 200</i>
<b>volet jardins de l'écocentre - budget en fonctionnement</b>			
Métropole - direction de l'écologie			
information et sensibilisation (portes ouvertes, visites accompagnées, conseils)	4 200	Métropole	9 000
mise en œuvre du plan de gestion sur 2,2 ha	6 000	autofinancement	1 200
<b>Total</b>	<b>10 200</b>	<b>Total</b>	<b>10 200</b>
<b>volet jardins de l'écocentre - budget en investissement</b>			
Métropole - écologie			
mise en œuvre d'une forêt nourricière de 500 m <sup>2</sup>	9 000	Métropole	6 000
		autofinancement	3 000
<b>Total</b>	<b>9 000</b>	<b>Total</b>	<b>9 000</b>

**b) - Projet espaces végétalisés des habitats collectifs**

L'association Arthropologia a sollicité la Métropole en 2021 pour participer financièrement à un projet sur 3 ans (2021-2023) visant à évaluer la biodiversité des espaces végétalisés des habitats collectifs. L'association Arthropologia s'intègre dans un collectif constitué de laboratoires d'universités, de l'École urbaine de Lyon, de bailleurs sociaux et de plusieurs communes dont la Ville de Lyon. Après un premier travail de collecte participative de données scientifiques, les citoyens seront mobilisés à partir de 2022 pour des suivis de la biodiversité et participer à la réalisation de mesures concrètes (aménagement et gestion) favorables à la faune et à la flore. La valorisation de ce travail fera l'objet de rencontres et diffusion d'une charte pour essaimer les bonnes pratiques dans d'autres espaces végétalisés d'habitats collectifs.

Le plan de financement, prévu en 2022, du projet habitats collectifs est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
projet habitats collectifs (année 2022)			
Métropole - écologie			
concertation avec les collectifs d'habitants	30 000	Métropole	20 000
		autres financeurs	10 000
<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>Total</b>	<b>30 000</b>

**c) - Végétalisation des espaces collectifs**

La Métropole met en œuvre, dans le cadre de son plan Nature, un dispositif d'accompagnement à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs en copropriétés ou des bailleurs sociaux. En effet, plus de 70 % des espaces verts (hors terres agricoles ou forêts) relèvent du parc privé. Aussi, ces espaces collectifs offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains. Par son action de sensibilisation des collectifs citoyens grâce à la production d'une websérie, l'association Arthropologia trouve sa place et contribue à la promotion de la végétalisation des copropriétés.

Le plan de financement, prévu en 2022, pour l'accompagnement des copropriétés à la végétalisation est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement des copropriétés à la végétalisation de leurs espaces collectifs			
Métropole - direction écologie			
actions à destination des copropriétés	42 000	Métropole	57 000
Websérie 6 épisodes	45 000	Office français de la biodiversité (OFB)	15 000
		autofinancement	15 000
<b>Total investissement</b>	<b>87 000</b>	<b>Total investissement</b>	<b>87 000</b>

Pour mémoire, en 2021, la participation de la Métropole était de 52 800 € en fonctionnement et de 26 000 € en investissement. Il est proposé, pour 2022, l'attribution de subventions d'un montant de 66 400 € en fonctionnement et de 63 000 € en investissement.

### 10° - Des espèces parmi Lyon

L'association DEPL a été créée en 2015. Elle exerce des actions de sensibilisation pour impliquer les citoyens et d'accompagnement des initiatives locales pour préserver la biodiversité en milieu urbain. En parallèle, l'association réalise des expertises naturalistes, propose des solutions de gestion adaptées et innove dans la réhabilitation des habitats naturels en ville.

L'association DEPL partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

#### a) - Volet biodiversité

L'association souhaite mettre en place, à partir de 2022, des actions en faveur de la faune saproxylique (décomposant le bois mort) sur des espaces privés et publics et poursuivre, avec l'aide de la Métropole, une action avec les habitants pour conforter la trame verte en milieu urbain par la plantation de haies. L'objectif est de créer 20 km de haies d'ici fin 2024.

Le plan de financement des actions biodiversité prévues au titre de l'année 2022 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole - direction de l'écologie			
le bois mort, source de vie	15 000	Métropole	13 000
action en faveur des haies en milieu urbain dense	12 500	autres financeurs	10 500
		autofinancement	4 000
<b>Total fonctionnement</b>	<b>27 500</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>27 500</b>

#### b) - Végétalisation des espaces collectifs

Avec Arthropologia, l'action conduite par Des espèces parmi Lyon contribue à la promotion et développement de la végétalisation des espaces extérieurs des espaces privés (copropriétés).

Le plan de financement, prévu en 2022, pour l'accompagnement des copropriétés à la végétalisation est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<b>sensibilisation des copropriétés à la végétalisation de leurs espaces collectifs</b>			
Métropole - direction de l'écologie			
actions à destination des copropriétés	50 300	Métropole	30 180
		autres financeurs	20 120
<b>Total investissement</b>	<b>50 300</b>	<b>Total investissement</b>	<b>50 300</b>

Il s'agit d'une première demande de financement de l'association au titre de l'appel à projets biodiversité. Il est proposé, pour 2022, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € et de 30 180 € en investissement ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - le renouvellement du partenariat avec le CBNMC sur la période 2022-2024 et la convention afférente,

b) - l'attribution, pour l'année 2022, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 278 193 €, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces, répartis comme suit :

- 33 180 € au profit du CBNMC,
- 1 400 € au profit de l'ASSAPI,
- 18 000 € au profit d'Horizon d'ailes,
- 7 000 € au profit de l'Hirondelle, centre de soins pour la faune sauvage,
- 40 053 € au profit du CEN RA,
- 41 635 € au profit de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes,
- 47 325 € au profit de la FNE Rhône et Métropole,
- 10 200 € au profit de la FDPPMA Rhône et Métropole,
- 66 400 € au profit de l'association Arthropologia,
- 13 000 € au profit de Des espèces parmi Lyon,

c) - l'attribution, pour l'année 2022, de subventions d'investissement pour un montant total de 95 180 €, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces, répartis comme suit :

- 63 000 € au profit d'Arthropologia,
- 30 180 € au profit de Des espèces parmi Lyon,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et le CBNMC, l'ASSAPI, Horizon d'ailes, l'Hirondelle, le CEN RA, la LPO AuRA, la FNE Rhône, la FDPPMA 69, Arthropologia et Des espèces parmi Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 268 428 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 selon la répartition suivante :

- 224 248 € sur l'opération n° 0P27O2005,
- 26 280 € sur l'opération n° 0P27O3131A,
- 17 900 € sur l'opération n° 0P21O5423.

**4° - La dépense** d'exploitation en résultant, soit 9 765 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'eau - exercice 2022 - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196.

**5° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotions d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P27O7175 le 21 juin 2021 pour un montant de 1 520 000 € en dépenses.

**6° - Le montant** à payer, soit 6 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 6 000 € en 2022.

**7° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotions d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P26O9421 le 21 juin 2021 pour un montant de 3 000 000 € en dépenses.

**8° - Le montant** à payer, soit 87 180 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 204, selon l'échéancier suivant :

- 52 308 € en 2022,
- 34 872 € en 2023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-278550-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---